

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
[www.kpmg.com/tn](http://www.kpmg.com/tn)

Tunis, le **13 1 AOUT 2021**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA GESTION*,**

**I-      *Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.643.703 DT** et une valeur liquidative égale à **959,601 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états

financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Rapport de gestion :*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :*

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### *Efficacité du système de contrôle interne :*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI***



**Managing Partner  
FMBZ KPMG TUNISIE**

***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE  
CLOS AU 31.12.2020***

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**Bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2020

(exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<u>AC1</u>	<b>12 841 156</b>	<b>13 270 707</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 632 588	12 092 707
b - Obligations et valeurs assimilées		1 178 000	1 178 000
c - Autres valeurs		30 567	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>100 249</b>	<b>327 218</b>
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		100 249	327 218
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>12 941 404</b>	<b>13 597 924</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs crébiteurs</b>	<u>PA1</u>	<b>289 709</b>	<b>180 224</b>
PA 2 - Autres crébiteurs divers	<u>PA2</u>	7 992	14 269
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>297 701</b>	<b>194 493</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>12 024 586</b>	<b>12 574 462</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>619 117</b>	<b>828 970</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		828 970	807 153
b - Sommes distribuables de l'exercice		-209 853	21 817
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>12 643 703</b>	<b>13 403 432</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>12 941 404</b>	<b>13 597 924</b>

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**Etat de résultat**

Exercice clos le 31 décembre 2020

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>99 056</b>	<b>85 372</b>
a- Dividendes		98 988	85 372
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		68	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	3 180	200 039
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>102 236</b>	<b>285 410</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	<b>-303 759</b>	<b>-254 390</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-201 523</b>	<b>31 020</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-8 330	-9 203
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-209 853</b>	<b>21 817</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-209 853</b>	<b>21 817</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-556 334	75 814
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 460	0
Frais de négociation		-1	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-759 728</b>	<b>97 630</b>

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**Etat de variation de l'actif net**

Exercice clos le 31 décembre 2020

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2020</u>	<u>Du 01.01.2019</u>
	<u>Au 31.12.2020</u>	<u>Au 31.12.2019</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-759 728</b>	<b>97 630</b>
a - Résultat d'exploitation	-209 853	21 817
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-556 334	75 814
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 460	0
d - Frais de négociation de titres	-1	0
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-759 728</b>	<b>97 630</b>
<b>ACTIF NET</b>		
a- en début d'exercice	13 403 432	13 305 801
b - en fin d'exercice	12 643 703	13 403 432
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
a- en début d'exercice	13 176	13 176
b - en fin d'exercice	13 176	13 176
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>959,601</b>	<b>1 017,261</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-5,668%</b>	<b>0,734%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01<sup>er</sup> Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2020**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2020**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

#### ***AC 1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 12.841.156 DT et se détaille comme suit :

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES		Nombre de titres	Cout d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2020	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>								
<b>Sociétés cotées</b>								
OFFICE PLAST	508 190	1 320 799	-263 764	1 057 035	10,21%	10,02%		Cours moyen pondéré
SANIMED	219 298	999 999	-581 140	418 859	7,73%	7,59%		
<b>Total sociétés cotées</b>	<b>2 320 798</b>	<b>-844 904</b>	<b>1 475 894</b>		<b>17,93%</b>	<b>17,61%</b>		
<b>Sociétés non cotées</b>								
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	34 000	434 000	3,09%	3,04%		Discounted Cash Flow (DCF)
SMC	34 000	340 000	221 000	561 000	2,63%	2,58%		
POLYMED	70 000	700 000	0	700 000	5,41%	5,31%		Dernière transaction
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	0	100 000	0,77%	0,76%		
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	15,07%	14,80%		
STIP	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	7,73%	7,59%		Valeur d'acquisition
GALVAMETAL	9 500	950 000	0	950 000	7,34%	7,21%		
ESAT	3 200	320 000	-240 000	80 000	2,47%	2,43%		Valeur d'acquisition avec décote 75%
SKAN AGRO	6 000	600 000	-150 000	450 000	4,64%	4,55%		Valeur d'acquisition avec décote 25%
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	-350 000	1 050 000	10,82%	10,63%		(Garantie Sotugar)
ALUMENAGE	110 000	1 375 000	155 100	1 530 100	10,62%	10,44%		Valeur mathématique
<b>Total sociétés non cotées</b>	<b>9 135 000</b>	<b>-329 900</b>	<b>8 805 100</b>		<b>70,59%</b>	<b>69,33%</b>		
<b>OPCVM</b>								
MAXULA PLACEMENT SICAV	12 890	1 341 071	10 523	1 351 594	10,36%	10,18%		Valeur liquidative
<b>Total OPCVM</b>	<b>1 341 071</b>	<b>10 523</b>	<b>1 351 594</b>		<b>10,36%</b>	<b>10,18%</b>		
<b>SOUS.TOTAL 1</b>	<b>12 796 869</b>	<b>-1 164 281</b>	<b>11 632 588</b>		<b>98,88%</b>	<b>97,12%</b>		
<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>								
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	0	278 000	2,15%	2,11%		
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	3,09%	3,04%		Coût amorti
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	0	500 000	3,86%	3,79%		
<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>1 178 000</b>	<b>0</b>	<b>1 178 000</b>	<b>9,10%</b>	<b>8,94%</b>		
<b>c- Autres valeurs</b>								
CCA NOUR AGRICOLE	30 500	68	30 567	0,24%	0,23%			Coût amorti
<b>SOUS.TOTAL 3</b>	<b>30 500</b>	<b>68</b>	<b>30 567</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,23%</b>			
<b>TOTAL 1+2+3</b>	<b>14 005 369</b>	<b>-1 164 213</b>	<b>12 841 156</b>	<b>108,22%</b>	<b>106,29%</b>			

**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 100.249 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
<b>a - Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>b - Disponibilités</b>		
<b>Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	99 897	327 203
Intérêts courus sur dépôt à vue	440	18
Retenue à la source sur dépôt à vue	-88	-4
<b>Total</b>	<b>100 249</b>	<b>327 218</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 289.709 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer	258 713	148 440
Rémunération du dépositaire à payer	30 996	31 784
<b>Total</b>	<b>289 709</b>	<b>180 224</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2020** à 7.992 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 725	7 543
Redevance CMF à payer	1 267	1 328
Retenue à la source à payer	0	5 397
<b>Total</b>	<b>7 992</b>	<b>14 269</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31 Décembre 2019</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 Décembre 2020</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Fin de période au 31.12.2019</b>	<b>12 574 462</b>	<b>12 574 462</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-549 875</b>	<b>69 242</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-556 334	-556 334
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	6 460	6 460
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		828 970
Sommes distribuables de l'exercice		-209 853
<b>Montant Fin de période au 31.12.2020</b>	<b>12 024 586</b>	<b>12 643 703</b>

## **NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### ***PR1 : Revenus du portefeuille-titres***

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2020** au **31.12.2020** à 99.056 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020	Du 01.01.2019
	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
<b>a- Dividendes</b>		
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Placement SICAV	58 013	67 933
<b>Dividendes sur actions</b>		
OFFICE PLAST	6 975	17 438
SMC	34 000	0
<b>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
	0	0
<b>c - Revenus des autres valeurs</b>		
Intérêts courus sur CCA	85	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CCA	-17	0
<b>Total</b>	<b>99 056</b>	<b>85 372</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2020** au **31.12.2020** à 3.180 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
<b>Dépôt à terme</b>		
<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur dépôt à terme	3 063	247 244
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	-613	-49 449
<b>Dépôt à vue</b>		
<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur dépôt à vue	490	2 786
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-98	-557
<b>Intérêts courus</b>		
Intérêts courus sur dépôt à vue		
Intérêts courus sur dépôt à vue	422	18
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-84	-4
<b>Total</b>	<b>3 180</b>	<b>200 039</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2020** au **31.12.2020** à 303.759 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
<b>Rémunération du gestionnaire</b>		
<b>Rémunération du dépositaire</b>		
Rémunération du gestionnaire	288 713	238 440
Rémunération du dépositaire	15 046	15 950
<b>Total</b>	<b>303 759</b>	<b>254 390</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2020** au **31.12.2020** à 8.330 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020	Du 01.01.2019
	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes	6 725	7 543
Redevance CMF	1 264	1 328
Commissions bancaires	218	179
Impôts et taxes	120	150
Droit de timbre	2	3
<b>Total</b>	<b>8 330</b>	<b>9 203</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Revenus des placements	7,759	21,661	38,645	32,779
Charges de gestion des placements	-23,054	-19,307	-10,773	-9,284
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-15,295</b>	<b>2,354</b>	<b>27,871</b>	<b>23,495</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,632	-0,699	-0,719	-0,574
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-15,927</b>	<b>1,656</b>	<b>27,152</b>	<b>22,921</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-15,927</b>	<b>1,656</b>	<b>27,152</b>	<b>22,921</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-42,223	5,754	-51,545	0,833
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,490	0,000	0,023	0,439
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-41,733</b>	<b>5,754</b>	<b>-51,523</b>	<b>1,272</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-57,660</b>	<b>7,410</b>	<b>-24,370</b>	<b>24,193</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-41,733</b>	<b>5,754</b>	<b>-51,523</b>	<b>1,272</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-41,733</b>	<b>5,754</b>	<b>-51,523</b>	<b>1,272</b>
Régl sur souscriptions de l'exercice	0,000	0,000	-0,070	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>959,601</b>	<b>1 017,261</b>	<b>1 009,851</b>	<b>1 034,292</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>2,33%</b>	<b>1,90%</b>	<b>1,06%</b>	<b>1,09%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,07%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-1,61%</b>	<b>0,16%</b>	<b>2,66%</b>	<b>2,69%</b>

### **5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### **5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.